

LEGISLATURE 2006 - 2011

PROCES-VERBAL no 19

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 18 mars 2009 à 20 h 15
à la Maison Hugonin

Présidence : M. Patrice Wenger

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 février 2009
2. Communications du Bureau du Conseil communal
3. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
4. Préavis municipaux
 - 4.1. Préavis municipal N° 02/2009 relatif à la subvention 2009-2011 pour Montreux-Vevey Tourisme
 - 4.2. Préavis municipal N° 03/2009 relatif au projet de règlement sur la taxe communale spécifique pour l'encouragement aux énergies renouvelables et réponse à la motion de M. Jean-Yves Schmidhauser « Pour une politique énergétique énergique »
 - 4.3. Préavis municipal N° 04/2009 réponse au postulat de Mme Nicole Freers Signer « Aménagement d'un espace plat et engazonné à la Faraz »
 - 4.4. Préavis municipal N° 05/2009 relatif à la création d'une association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois
5. Rapports
 - 5.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 01/2009 relatif à la demande de crédit pour le remplacement de la cuisine de l'abri PC Béranges 111
6. Communications municipales
 - 6.1. Communication municipale N° 04/2009 relative au décompte final pour la mise en place d'un pavillon de deux classes provisoires sur le terrain du collège de Bel-Air
 - 6.2. Communication municipale N° 05/2009 relative à la mise en service d'un WiFi public
7. Propositions individuelles et divers

Appel

68 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Taraneh Aminian – Michel Bonvoisin – Gérald Gay – Alain Grangier – Vladimir Iwanoff – Daniel Krähenbühl – Anne Lachat Baechler – Roger Lambert – Olivier Martin – Nicolas Mattenberger – Eric Petitpierre – Didier Stauber – Jean Tharin

Absent(e)s : Yves Belet – Nomah Bredou – Willy Bühlmann – Emmanuel Mukadi Kabamba

M. le Président ouvre cette 19^{ème} séance de la législature en saluant toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse, qu'il remercie d'avance de rapporter nos débats, au public qui s'est déplacé ce soir, ainsi qu'à notre répondant de proximité.

Ordre du jour

L'ordre du jour n'appelant pas de commentaire, il est adopté tel que présenté.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 février 2009

M. R. Sendra revient sur la demande formulée par M. J.-Y. Schmidhauser, à la page 215, qui souhaitait que la lettre lue par M. F. Grognuz soit jointe au procès-verbal. Or, il n'en est rien. Quelle est la position de la Municipalité à ce sujet ?

M. F. Grognuz, municipal, rappelle que ce courrier était adressé à la Municipalité, qui n'entend pas le transmettre à tous les conseillers. Mais ce document est par contre à la disposition de la Commission de gestion.

Mme Ch. Rithener exprime son étonnement. Une partie de la lettre a été lue devant le Conseil. Ces passages au moins font partie intégrante de la séance et devraient donc apparaître au procès-verbal.

M. F. Grognuz remarque que tout ce qu'il a lu et dit à ce sujet figure au procès-verbal de la séance du mois de décembre 2008. Il n'y a rien de plus.

M. J.-Y. Schmidhauser relève que dans le compte-rendu ne figure aucune mention des passages de la lettre qui a été lue. Son souci est que le procès-verbal de l'assemblée doit refléter le plus fidèlement possible les éléments importants de la discussion qui ont eu une influence certaine sur le vote.

La parole n'étant plus demandée, **le procès-verbal de la séance du 11 février 2009 est adopté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et d'abstentions)**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

M. le Président remercie les présidents de groupe qui ne l'auraient pas encore fait de lui communiquer les noms des scrutateurs désignés pour le dépouillement du dimanche 17 mai prochain.

La sortie du Conseil communal est prévue en principe le 16 mai prochain. Le programme est encore en cours d'élaboration. Des informations complémentaires suivront.

A l'issue de cette séance, chacun est invité à visionner le DVD « A la rencontre de La Tour-de-Peilz ». Un apéritif sera offert à l'issue de la projection.

3. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

3.1. M. le Président annonce le dépôt, lors de la prochaine séance, d'une motion de M. J. Devenoge intitulée « Extension de la zone 30 à la partie ouest de l'avenue du Clos-d'Aubonne ».

3.2. Interpellation de M. G. Vernez intitulée « RIVERS DU LAC »

M. G. Vernez développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Le 16 décembre dernier, le comité d'initiative « Rives du Lac » recevait une lettre de la Municipalité. Elle communiquait le résultat de l'initiative populaire communale " Pour un accès public aux rives du lac ", soit 2'174 signatures valables, représentant 28 % du corps électoral, alors que seulement 1'150 signatures étaient requises. Le Secrétaire communal Pierre-André Dupertuis et le Greffe municipal ont fait diligence puisque, deux semaines après la clôture de la récolte des signatures, le comité « Rives du Lac » a reçu la liste de contrôle des signatures validées et invalidées.

Légitimement, les initiants attendaient que la Municipalité applique ensuite la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) à l'article 106 (lettre l) ; je cite : « Si l'initiative a abouti, elle sera transmise le plus tôt possible au Conseil communal par la Municipalité avec son préavis et la mention des délais de traitement ».

Dès lors, le comité, souhaitant connaître quelle suite serait donnée à son initiative, a sollicité une entrevue avec la Municipalité.

La rencontre a eu lieu le 26 janvier 2009, au cours de laquelle le comité apprenait 1) que la Municipalité avait mandaté un bureau d'ingénieurs pour un projet de cheminement au bord du lac, 2) que ce projet, ou ce contre-projet indirect, est déjà en discussion au sein de la Commission Cantonale des Rives du Lac, la CRL, et 3) que le Conseil communal sera saisi de ce dossier en décembre 2009, si les délais le permettent.

A la suite de cette séance, le comité des « Rives du Lac » exprime encore sa perplexité : déception quant aux informations peu substantielles reçues, étonnement d'apprendre qu'un bureau d'ingénieurs soit mandaté pour étudier un projet, alors que la question fondamentale d'un cheminement riverain n'a toujours pas été tranchée de manière formelle par le Conseil communal ou une votation populaire.

C'est pourquoi, en ma qualité de président du comité « Rives du Lac », j'interpelle la Municipalité en lui posant les questions suivantes :

- 1) peut-on déduire des démarches entreprises par la Municipalité, qu'elle est d'accord sur le principe d'un projet de cheminement au bord du lac ?
- 2) si la réponse est non, pourquoi alors avoir mandaté un bureau d'ingénieurs pour préparer un projet ou un contre-projet ?
- 3) si la Municipalité, en revanche, accepte l'objectif de l'initiative, pourquoi ne pas vouloir s'assurer, par un vote, du soutien souverain du législatif communal ou de la population boélande ?
- 4) si la Municipalité est favorable, envisage-t-elle de consulter le comité des initiants dans un esprit positif et constructif ?
- 5) est-ce que la Municipalité envisage de mettre sur pied une table ronde, comme elle l'a fait à d'autres occasions comme, par exemple pour la salle des Remparts ?
- 6) actuellement, il n'y a ni projet, ni contre-projet aboutis. Quelles sont alors les étapes, les délais et le calendrier prévus par la Municipalité ? Comment l'exécutif voit-il précisément la suite à donner à l'initiative populaire ?

Le comité « Rives du lac » demande donc à la Municipalité des réponses à ses interrogations. Préoccupations qui sont aussi à l'évidence celles de plus de 2000 électeurs signataires de l'initiative, plus les 400 personnes non domiciliées dans la commune qui ont signé une pétition. Et l'on peut aussi rappeler que les 1'300 signataires de la pétition déposée en 2004 n'ont jamais reçu une réponse formelle de la Municipalité.

Si la Municipalité ne souhaite pas répondre immédiatement, je la remercie d'avance de bien vouloir le faire lors de la prochaine séance du Conseil.

Merci de votre attention. »

Mme le Syndic rappelle que la Municipalité est tenue de suivre la procédure, qui demande l'établissement d'un préavis. Pour établir ce document, il est nécessaire d'avoir des prix. Et pour obtenir ces prix, il fallait bien que la Municipalité mandate des spécialistes. La réponse de la Municipalité fera également mention des différents délais.

La parole n'étant plus demandée, **le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

3.3. Interpellation de M. G. Vernez intitulée « Une propriété communale à valoriser »

M. G. Vernez développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Propriété de la Commune, le Domaine de Villard est soumis au plan partiel d'affectation accepté par le Conseil communal en février 1996.

Il serait judicieux de valoriser cet espace, acheté en son temps pour être mis à disposition de tous les habitants de La Tour-de-Peilz.

La parcelle au nord-est fait l'objet d'un droit de superficie au bénéfice de la société coopérative du Manège de Villard, qui l'utilise et l'entretient pour ses activités.

Le reste de la surface, géré par la Commune, comprend, outre du terrain, une maison principale et ses dépendances – logements, écuries, étables, porcherie, grange – construites au gré des besoins des anciens propriétaires.

Vu l'état de délabrement, voire le danger de certains de ces « ajouts », l'exploitation de l'ancienne grange a été abandonnée il y a plusieurs années déjà.

La maison principale par contre (recensement – note 3 – intéressant) mériterait une réfection soignée.

A relever qu'un postulat intitulé « Inventaire de la situation actuelle et future des propriétés communales » a été adopté en mai 2008 par le Conseil communal ; cette interpellation entre donc parfaitement dans son cadre.

Dans l'immédiat, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelles sont les intentions de la Municipalité par rapport aux bâtiments existants : rénovation et/ou démolition ?
- Quelles sont les intentions de la Municipalité quant aux affectations futures de ces bâtiments ?

D'avance, je remercie la Municipalité de l'intérêt qu'elle portera à cette interpellation et de sa très prochaine réponse.

Je vous remercie de votre attention. »

M. R. Piguet, municipal, rappelle que cette propriété avait été rachetée à l'époque pour avoir un terrain de réserve. Un droit de superficie a été accordé pour permettre le maintien de l'activité équestre. Il y a maintenant 30 nouveaux boxes et énormément de chevaux. Et pour pouvoir s'occuper de ces animaux, il est indispensable qu'il y ait toujours quelqu'un sur place. C'est la raison pour laquelle dans notre patrimoine communal, soit la maison de maître, il y a au minimum une à deux personnes qui dorment sur place, afin d'être proches des bêtes au cas où il devait arriver quelque chose, en particulier la nuit. La Municipalité n'a pas pris d'option pour l'instant, ce terrain reste donc un terrain de réserve. Cette maison est à la disposition des gens qui s'occupent des chevaux et les choses resteront ainsi tant qu'il y aura ce droit de superficie.

M. G. Vernez remarque que certains bâtiments sont inutilisables. Il y a eu, semble-t-il, une demande pour les démolir. Qu'en est-il maintenant ? Entre la maison principale et les nouveaux boxes à chevaux, il y a une zone qui doit être assainie. Il ne semble pas qu'il y ait besoin d'une longue enquête pour démolir ces bâtiments.

M. R. Piguet indique que ce n'est pas si simple. Le plan partiel d'affectation, à son art. 4, stipule que « la maison de maître et la grange seront conservées ». La Municipalité est donc obligée de passer devant le Conseil avec un addenda au PPA afin de pouvoir démolir cette grange et assainir ainsi l'entrée de ce domaine. La porcherie, elle, pourrait être démolie sans autre.

La parole n'est plus demandée. **L'interpellateur n'ayant pas formellement demandé de réponse écrite, c'est par oral que la Municipalité complétera sa réponse à cette interpellation lors de la prochaine séance.**

4. Préavis municipaux

4.1. Préavis municipal N° 02/2009 relatif à la subvention 2009-2011 pour Montreux-Vevey Tourisme

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LIBERAL	Kurt Sager
<u>Membres</u> :	SOCIALISTE	Nicole Rivet – Serge Overney – Félicie Girardin
	LIBERAL	Isabelle Wenger
	RADICAL	Daniel Krähenbühl – Kurt Egli
	PDC/Ind.	Frédéric Glauser
	R C A L	Daniel Müller

4.2. Préavis municipal N° 03/2009 relatif au projet de règlement sur la taxe communale spécifique pour l'encouragement aux énergies renouvelables et réponse à la motion de M. Jean-Yves Schmidhauser « Pour une politique énergétique énergétique »

M. A. Abbott demande au motionnaire quelle est la logique et l'opportunité d'une surtaxe sur l'électricité dans la situation actuelle, alors que l'on tente d'encourager les gens, par des subventions, à acheter des vélos, des véhicules électriques. Il trouve un peu incohérent de surtaxer les personnes qui vont faire l'effort de se munir d'un tel vélo, qui devront le recharger la nuit chez eux et payer en plus une taxe supplémentaire.

M. J.-Y. Schmidhauser rappelle que ces explications avaient déjà été données en commission lors de la première mouture, puis que la motion avait été acceptée par le Conseil. La commune a prélevé jusqu'en 2006 une taxe de 2,4 cts/kWh, qui était comprise dans le prix du kWh. Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie, cette taxe a disparu au profit d'une taxe pour l'utilisation du sol de 0,7 cts/kWh. On passe donc d'une taxe de 2,4 cts/kWh, qui n'a jamais posé problème, à une taxe de 0,7 cts/kWh, auxquels s'ajoute la proposition qui avait été prise en compte par le Conseil, soit 0,3 cts/kWh. Nous arrivons donc à 1 ct/kWh. Au niveau fédéral, la politique énergétique est financée selon le même principe. Il existe un fonds pour les énergies renouvelables, de 360 millions de francs, qui est financé par une taxe sur le kWh de 0,6 cts. C'est un principe pour favoriser les énergies renouvelables que de mettre cette taxe qui s'avère beaucoup moins importante que la taxe communale prélevée pendant de très nombreuses années dans notre commune.

M. A. Abbott remarque que sa question avait plutôt pour objectif de soulever la cohérence entre la surtaxe sur l'électricité et la proposition de subventionner les vélos ou les voitures électriques.

M. G. Chervet précise que la taxe prélevée jusqu'à fin 2006 n'était pas une taxe, mais une redevance, puisque la taxe n'a jamais été votée par le Conseil communal en tant que telle. Et cette redevance venait compléter une valorisation du réseau qui a été transféré par les communes à la SEVM. Il estime important de rappeler cela parce que c'est un peu facile de vouloir faire passer une nouvelle taxe en remplacement d'une prétendue ancienne taxe disparue.

La parole n'étant plus demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	RADICAL	Jacques Devenoge
<u>Membres</u> :	SOCIALISTE	Michel Bloch – Jean-Yves Schmidhauser – Christiane Rithener
	LIBERAL	Olivier Monney – Claude-Alain Luy
	RADICAL	Pierre-André Oberson
	PDC/Ind.	Willy Bühlmann
	R C A L	Yannick Thépot

4.3. Préavis municipal N° 04/2009 réponse au postulat de Mme Nicole Freers Signer « Aménagement d'un espace plat et engazonné à la Faraz »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC/Ind.	Jean-Pierre Schwab
<u>Membres</u> :	SOCIALISTE	Nicole Rivet – Michel Bonvoisin – Luigi Gambardella
	LIBERAL	Nicole Freers Signer – Denis Schyrr
	RADICAL	Michel Sandoz – Kurt Egli
	R C A L	Yannick Thépot

4.4. Préavis municipal N° 05/2009 relatif à la création d'une association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	R C A L	Pierre Huber
<u>Membres</u> :	SOCIALISTE	Michel Bonvoisin – Christian Grobéty – Christiane Rithener
	LIBERAL	Antoinette De Gautard-Rayroud – Suzette Junker
	RADICAL	Olivier Wälchli – Jörg Brunnschweiler
	PDC/Ind.	Jean-Wilfrid Fils-Aimé

5. **Rapports**

5.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 01/2009 relatif à la demande de crédit pour le remplacement de la cuisine de l'abri PC Béranges 111

Rapporteur : Mme Christiane Rithener

M. R. Rod, membre de la commission ORPC, ne trouve pas correct que la commission refuse la réfection de ces locaux qui en ont pourtant bien besoin. Il a eu l'occasion d'aller dans d'autres sites de protection civile pour des séances et peut donc témoigner du fait que le site de Béranges est dans un état calamiteux. Il trouve aberrant que l'on ne se donne pas l'opportunité d'offrir une jolie structure d'accueil, avec une nouvelle cuisine. Que penseront les gens qui viendront dans les locaux de la protection civile de Béranges ?

M. L. Kaufmann, municipal, admet que dans le domaine de la protection civile, le risque existe toujours d'en faire trop ou trop peu, tant il est difficile de trouver un juste milieu dans l'équipement de telles installations. Pourtant, le fait que cette cuisine doive être équipée pour faire face à ses obligations actuelles et futures ne peut être remis en cause, même pour une utilisation certes limitée, mais devant subvenir aux besoins des divers cours qui y sont organisés, des différents intervenants qui l'utilisent, ou en cas d'évènement particulier que personne ne souhaite évidemment. Aujourd'hui, les appareils sont quasiment hors d'usage. Les personnes qui interviennent bricolent des solutions insatisfaisantes. Il est donc temps de les remplacer. La commission a reconnu la nécessité d'améliorer le plan de travail et les meubles qui dépendent des différents appareils. Le choix des matériaux correspond à celui de la salle des Remparts et sera donc des plus durable. Car, comme chacun le sait, le « bon marché » est toujours trop cher. Fallait-il faire le tout ? Telle n'était en tout cas pas la demande des utilisateurs principaux. Cas échéant, ces travaux pourront être entrepris ultérieurement. La majorité des membres de la commission craignent que nous payions trop cher pour les appareils choisis. La Municipalité procédera à un appel d'offres afin de s'assurer de les acheter au meilleur prix. Il encourage donc le Conseil à accepter le préavis tel que présenté, afin que les utilisateurs principaux disposent d'un outil de travail fonctionnel, digne de ce nom et de l'engagement qu'ils mettent au service de notre population tout au long de l'année. Nous répondrons ainsi également à nos obligations légales, tant cantonales que fédérales.

Mme Ch. Rithener rappelle que la commission était très partagée, mais qu'elle ne conteste pas l'état de vétusté de cette cuisine. Elle s'est simplement achoppée au problème de la réfection de l'entier, qui aurait été souhaitée, et du coût des appareils. Il est intéressant d'apprendre qu'il y aura un appel d'offres, mais il aurait mieux valu que celui-ci soit fait avant la séance de la commission, afin de pouvoir certifier que les conditions proposées sont bien les meilleures.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du préavis municipal sont refusées par 33 voix contre 29 (cinq abstentions)**. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal No 1/2009
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

- de refuser les conclusions du préavis municipal No 1/2009.

6. Communications municipales

- 6.1. Communication municipale N° 04/2009 relative au décompte final pour la mise en place d'un pavillon de deux classes provisoires sur le terrain du collège de Bel-Air
 - 6.2. Communication municipale N° 05/2009 relative à la mise en service d'un WiFi public
- Erratum relatif à la communication 1/2009
 - Grille salariale 2009 du personnel communal
 - Communiqué de presse de la Caisse intercommunale de pensions (CIP)

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

M. F. Grognuz revient sur le communiqué de la Caisse Intercommunale de Pensions. On peut constater que cette institution fait face à des difficultés d'ordre conjoncturel, mais sa structure est tout à fait valable. En ce qui concerne les montants déposés par l'Union Bancaire Privée dans le fonds Madoff, la banque a récemment pris la décision de rembourser la moitié de ce montant, ce sur une période de cinq ans. Pour ce qui est de la crise économique et des entreprises de notre commune, la question était de savoir si la Municipalité entendait prendre des mesures, notamment en anticipant certains travaux prévus à moyen terme. Si la question est tout à fait légitime, le niveau communal n'est peut-être pas le mieux adapté pour y répondre. Face à une crise mondiale d'une telle ampleur, il faut agir à des niveaux beaucoup plus élevés. Paradoxalement, il semble qu'au niveau local, selon les renseignements que la Municipalité a pu obtenir, les entreprises ne sont pas touchées pour l'instant. Certaines ne répondent même pas aux soumissions parce qu'elles ont trop de travail. Tout le monde annonce une crise très forte, mais notre région n'est heureusement pas encore touchée. C'est en tout cas ce que l'on peut constater au niveau du chômage, du paiement des impôts, du contentieux, des loyers communaux, etc. Nous avons toujours les mêmes problèmes, la situation ne s'est pas aggravée. Et il n'y a pas non plus de chantiers qui ne démarrent pas pour des raisons financières. L'appareil financier continue à jouer son rôle, les crédits sont toujours accordés. A notre niveau, il est très difficile pour le moment d'avoir une politique anti-cyclique. Au niveau cantonal, ce sont surtout les entreprises qui travaillent avec les Etats-Unis, à l'exportation, le domaine de la machine-outil, certaines marques de montres, les milieux bancaires évidemment, qui sont touchés. On prévoit une augmentation du taux de chômage à 6 % d'ici la fin de l'année. Mais dans notre région, nous n'avons actuellement pas trop de problèmes de ce côté-là. Il n'y aura probablement pas soucis en 2009, mais il est évident que s'il devait y avoir, d'ici 2010 ou 2011, de gros problèmes pour les petites PME de notre commune, la Municipalité pourrait certainement intervenir et augmenter éventuellement sa participation dans l'entretien de notre parc immobilier, des routes, etc. Nous sommes bien conscients que quelque chose arrive, mais la commune ne peut pas faire grand-chose pour l'instant.

Revenant sur la question posée par M. J. Espinosa concernant la taxation des soldes des pompiers, il indique que la Municipalité a reçu récemment une directive de la part du Canton à ce sujet. Compte tenu de la loi fédérale, la solde ne peut actuellement pas être exonérée. C'est la raison pour laquelle certains cantons ont adopté des dispositions particulières. Cette loi est aujourd'hui en cours de révision au niveau du Conseil national. Elle entrera probablement en vigueur d'ici 2011-2012. Durant cette période, le Canton a prévu une phase intermédiaire. Il faut distinguer les indemnités ponctuelles, soit les soldes versées pour les exercices, les interventions et les autres prestations, des indemnités fixes périodiques, c'est-à-dire les montants versés à l'Etat-major et aux responsables du matériel pour une période donnée. Les soldes pour les exercices d'intervention sont totalement exonérées d'impôts, pour autant que l'indemnité n'excède pas fr. 30.--/heure. Font exception à ce principe les rétributions versées pour les travaux relatifs à l'entretien du matériel qui sont, elles, imposables à 100 %. Les indemnités fixes versées à l'Etat-major et aux responsables du matériel sont quant à elles exonérées jusqu'à concurrence de fr. 800.- par année. Si vous touchez moins, il n'y a pas de certificat de salaire, pas de prélèvement sur les charges sociales et pas de montant imposable. Si la somme dépasse les fr. 800.-, il faut établir une feuille de salaire. Il n'y a pas de prélèvement de cotisations sociales non plus, mais il y a une imposition. Tout ce qui dépasse fr. 800.- est imposé, avec la déduction forfaitaire pour l'exercice d'une activité accessoire. Les personnes intéressées peuvent obtenir le document complet auprès du Greffe municipal.

La parole n'est plus demandée.

7. Propositions individuelles et divers

M. F. Glauser se fait le porte-parole de nombreux conseillers sur un problème récurrent lors des séances de notre Conseil, à savoir le comptage des voix par les scrutateurs. Il semble à chaque fois qu'il y ait un certain flottement, pour ne pas dire plus. Il souhaite donc que les scrutateurs soient plus stricts dans leur manière de procéder.

Il indique d'autre part que la Commission des finances souhaite envoyer une délégation à la séance de la commission chargée d'étudier le préavis N° 02/2009 relatif à la subvention 2009-2011 pour Montreux-Vevey Tourisme.

M. le Président remarque que les scrutateurs ont déjà certainement pris bonne note de ces remarques étant donné qu'il a lui-même déjà passablement râlé ce soir ! Mais il prie aussi les conseillers de mieux lever la main et de bien la maintenir en l'air jusqu'à ce que les scrutateurs aient terminé de compter, parce qu'il est parfois difficile de bien voir les choses.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21 h 05. Chacun est convié à l'aula du collège Courbet pour la présentation du DVD « A la rencontre de La Tour-de-Peilz ».

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

P. Wenger

C. Dind